



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église Notre-Dame de Pestillac de MONTCABRIER (Lot)**

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 février 2020,
VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'église Notre-Dame de Pestillac présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt archéologique du bâti et de la particularité de la modénature du chevet de l'édifice, constituant un jalon stylistique dans l'affirmation de la seigneurie des Pestillac,

ARRÊTE

Article 1^{er} – est inscrite en totalité au titre des monuments historiques - tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté – l'église Notre-Dame de Pestillac figurant au cadastre de la commune de MONTCABRIER (Lot) section C n° 325.

L'église Notre-Dame de Pestillac, appartient à la commune de Montcabrier (N° SIREN 214 601 999) par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au maire propriétaire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 23 JUIN 2020

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame de Pestillac située à MONTCABRIER (Lot)

Légende

 Immeuble bâti inscrit en totalité, section C parcelle n°325



23 JUN 2020

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT